

Rapport annuel 2019

du Conseil d'administration à
l'Assemblée générale du 11.06.2020

Constituée le 17 mars 1994, SADEC SA, Société Anonyme pour le traitement des **DE**chets de la Côte, a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement ou l'incinération des déchets urbains, des boues d'épuration et de tous autres résidus.

SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets, pour le périmètre de gestion «La Côte».

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte, de transport et de traitement des déchets.

SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura (voir annexe n°1).

Extrait des statuts de SADEC SA (Art. 2)



Sommaire

1. Conseil d'administration	page 3
2. Structure administrative	page 3
3. Représentation au sein de TRIDEL SA	page 4
4. Concept harmonisé de la taxe au sac	page 4
5. Animations dans les écoles	page 6
6. Boues d'épuration	page 7
7. Déchets spéciaux des ménages (DSM)	page 9
8. Matériel SENS et SWICO	page 10
9. Container à cadavres d'animaux de compagnie	page 11
10. Panneaux solaires photovoltaïques	page 12
11. Campagne de communication Responsables.ch	page 13
12. Divers dossiers 2019	page 13
④ 25 ^{ème} anniversaire de SADEC SA	
④ Mise en place d'un Extranet	
④ Vaisselle réutilisable – KIT 40 et KIT 40+	
④ Plateforme internet pour la saisie des statistiques	
④ Documents d'appels d'offres types	
④ Audit de notre voie de raccordement ferroviaire	
④ Portes ouvertes dans le cadre de « Gland ça marche ! »	
④ Test de broyage des déchets encombrants	
13. Conclusions	page 16
Annexe 1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »	page 18
Annexe 2 : plan des zones d'apport des DSM	page 19
Annexe 3 : plan des zones d'apport des déchets SENS et SWICO	page 20
Annexe 4a : plan d'accès au container à cadavres d'animaux de compagnie	page 21
Annexe 4b : liste des communes autorisées à utiliser le container	page 22
Annexe 5 : plan de notre voie de raccordement ferroviaire	page 23

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de SADEC SA est composé de neuf membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- un administrateur représentant la Commune de Nyon ;
- un administrateur représentant la Commune de Gland.

Ces deux administrateurs sont proposés par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres administrateurs sont élus par les Assemblées des Syndics des districts de Nyon (5 administrateurs) et de Morges (2 administrateurs). Ils ne doivent cependant ni faire partie des autorités communales de Nyon ni de celles de Gland. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Nom, Prénom	Fonction	Représente le/la
Echenard Cédric	Président	District de Nyon
Dubois Michel	Vice-Président	District de Morges
Rohrer Michael	Vice-Président	Ville de Gland
Barras Patrick	Membre	District de Nyon
Bersier Monique	Membre	District de Nyon
Comminot Stephan	Membre	District de Nyon
Faraut Linares Roxane	Membre	Ville de Nyon
Lincio Pascal	Membre	District de Morges
Monnard Caroline	Membre	District de Nyon

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en séances ordinaires pour traiter des dossiers stratégiques de la société. Deux Assemblées générales ont été convoquées pour présenter et faire valider les projets conduits par SADEC :

- le 20 juin 2019 à Perroy pour l'approbation des comptes 2018 ;
- le 24 octobre 2019 à Marchissy pour la présentation du budget 2020.



2. Structure administrative

Actuellement, la structure administrative de SADEC se présente comme suit :

- M. Didier Christen, directeur (100%) ;
- Mme Isabelle Reber, secrétaire (80%) ;
- Mmes Nathalie Widmer, comptable et Carine Fankhauser (env. 20% - mandat de prestations).

Les bureaux de SADEC sont situés à Gland, à l'adresse « En Vertelin 3 » sur un site regroupant également la station de transfert route-rail pour les ordures ménagères et le container destiné à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie.

3. Représentation au sein de TRIDEL SA

Depuis le 21 mars 2013, SADEC SA est actionnaire de l'usine de valorisation thermique des déchets (UVTD) TRIDEL SA dont l'actionnariat se répartit de la façon suivante :

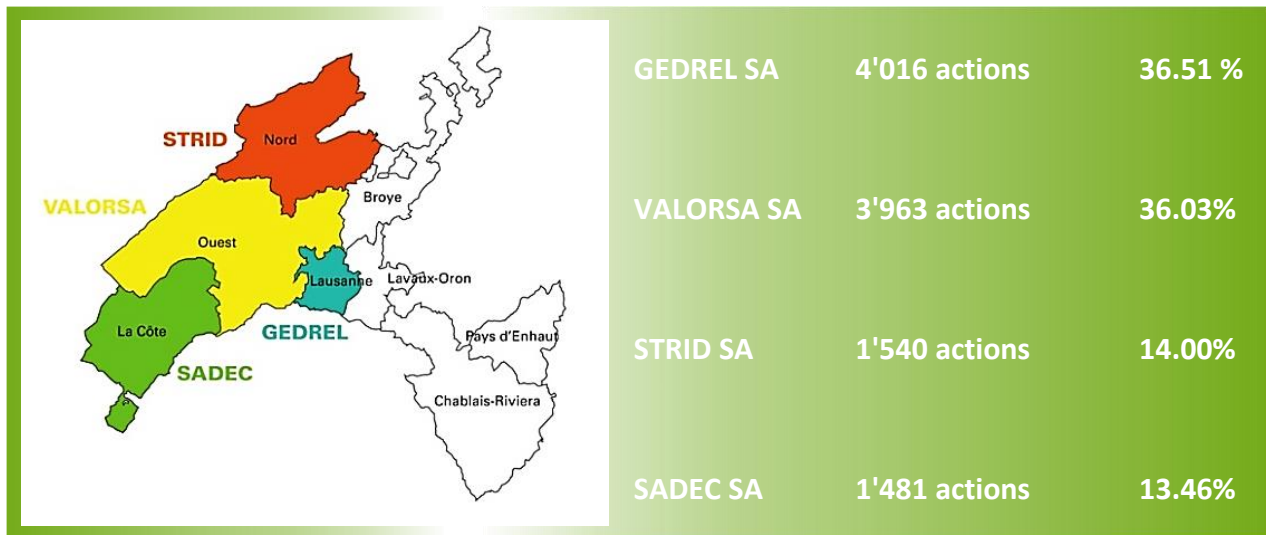


Fig. 1 – Périmètres actionnaires de TRIDEL SA

Cela représente un capital-actions de CHF 11'000'000.-, divisé en 11'000 actions de CHF 1'000.-

Les représentants de SADEC SA au sein de TRIDEL SA étaient en 2019 :

- Conseil d'administration : MM. Cédric Echenard et Michael Rohrer
- Commission financière : M. Pascal Lincio
- Commission d'exploitation : M. Didier Christen

4. Concept harmonisé de la taxe au sac

Sur les 60 communes qui composent notre périmètre de gestion des déchets, 54 font partie du concept harmonisé de la taxe au sac et de ses sacs blancs « TRIER C'EST VALORISER ». Au 31.12.2019, la situation en matière de taxation des déchets était la suivante dans notre périmètre :

- 54 communes dans le « concept harmonisé » ;
- 1 commune avec sa propre taxe au sac ;
- 4 communes avec la taxe au poids ;
- 1 commune avec une taxe à l'ouverture.



Un total de 12'900 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en sacs taxés au cours de l'exercice 2019. Par rapport à l'année 2018 (13'223 tonnes), la baisse du tonnage est de 2,44% pour l'ensemble des communes concernées du périmètre, alors que la population a augmenté d'environ 1,7%. Lorsque l'on observe les chiffres de la production annuelle d'ordures ménagères par habitant (voir fig. 2), on constate une baisse sensible et régulière, ce qui est réjouissant.

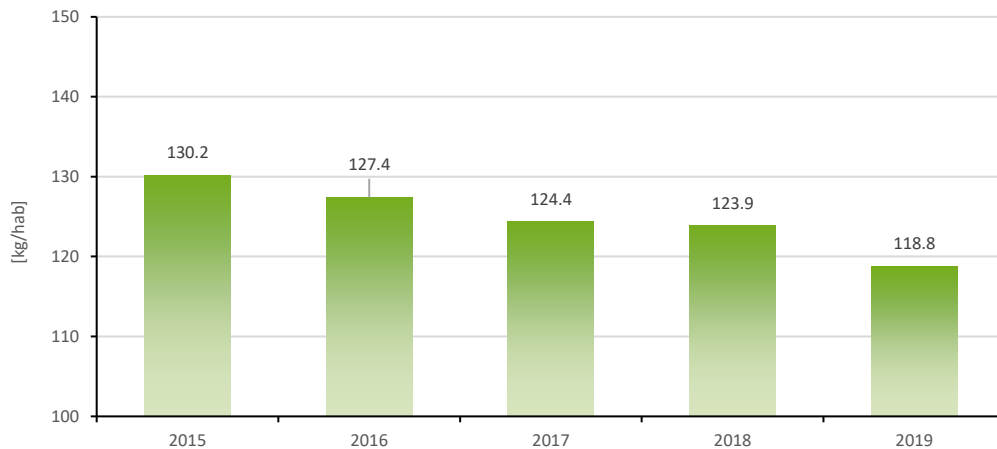


Fig. 2 – Evolution de la production annuelle d'ordures ménagères par habitant pour les communes du concept harmonisé

Pour mémoire, une cellule financière a été mise en place par les périmètres concernés pour procéder à la rétrocession des montants prélevés sur les sacs vendus au titre de la taxe. Cette cellule financière, composée des directeurs des périmètres, se réunit 5 fois par année pour procéder à la répartition de ces montants (4 versements trimestriels + le décompte final). Il s'agit en effet de compiler les tonnages reçus des transporteurs et des usines d'incinération, de les contrôler et de les valider avant de les communiquer à Tridel pour que l'argent puisse être versé aux périmètres, Tridel gérant le « pot commun » dans lequel l'argent de la taxe est collecté. Charge ensuite aux périmètres de reverser cet argent aux communes, là également sur la base des tonnages respectifs de sacs taxés collectés.

Pour l'année 2019, c'est un montant de **CHF 357.93 HT** par tonne collectée qui a pu être versé aux communes, montant duquel une participation de CHF 1,99 HT par tonne a été prélevée par le périmètre pour couvrir les frais liés au fonctionnement du concept harmonisé. Cela signifie que seules les communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac en assument les frais de fonctionnement. En effet, il ne serait pas équitable de financer à l'aide du « ménage courant » un système auquel 6 communes du périmètre ont choisi de ne pas adhérer.

Au vu de l'importance des flux financiers en jeu (environ 32 millions de francs à répartir entre les périmètres puis entre les communes), un organe de contrôle a été mis en place par les périmètres. Cet organe établit un rapport annuel qui fait l'objet d'une distribution aux actionnaires de chaque périmètre. Il est constitué de deux représentants par périmètre et d'un représentant de l'organe de révision de TRIDEL. Cet organe de contrôle a pour tâche de contrôler l'intégralité du système, en particulier les flux financiers, les activités de la cellule financière, celles du collège des Présidents et celles des périmètres en relation avec le concept harmonisé. Les représentants de SADEC au sein de cet organe de contrôle étaient en 2019 :

- Monsieur Agrippino CARDELLO, Municipal à Perroy et Président de l'organe de contrôle ;
- Monsieur Jean WIDMER, Municipal à Bogis-Bossey.

Comme chaque année, des contrôles inopinés ont eu lieu dans les communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac. En 2019, ce sont 14 communes de notre périmètre qui ont fait l'objet d'une surveillance afin de s'assurer que le taux maximal de 5% de déchets non-conformes admis soit bien respecté. Cette tâche a été confiée à un mandataire externe dont les collaborateurs ont suivi la collecte

communale des ordures ménagères. Les sacs non-conformes ont été sortis de la collecte, laissés sur place et leur poids a été évalué. Le taux de non-conformité a ainsi pu être mesuré.

A nouveau, les résultats obtenus sont très réjouissants puisque toutes les communes contrôlées respectaient largement le taux maximal admis de 5%. Le taux le plus élevé constaté atteignait 2,9% alors que 7 communes présentaient un taux de 0,0%. **Le taux moyen s'est élevé à 0,39%.**

Précisons pour terminer que chaque commune ayant fait l'objet d'un contrôle a reçu de façon individuelle les résultats détaillés des constats effectués sur son territoire.

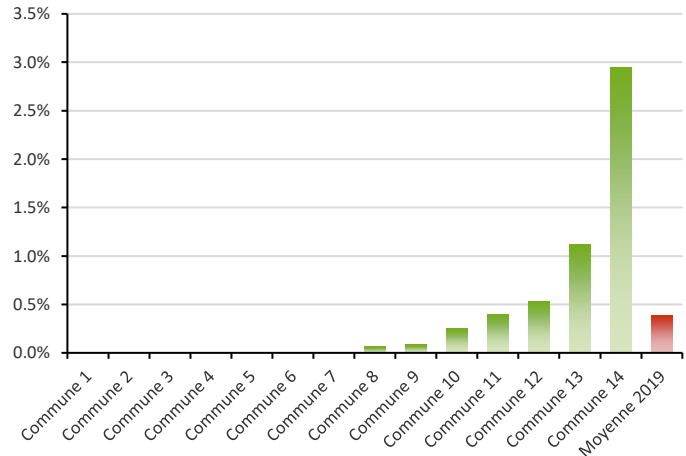


Fig. 3 – Taux de non-conformité en [%] dans les communes contrôlées en 2019

5. Animations dans les écoles

Au cours de l'année 2019, 220 animations ont été données par des animateurs spécialisés dans les écoles de notre périmètre. Ces animations sont organisées par la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), sur la base du budget mis à disposition annuellement par SADEC.

Afin de sensibiliser les enfants à la préservation des ressources naturelles et aux problèmes posés par les déchets, COSEDEC propose aux écoles différentes animations en fonction du degré d'enseignement.

Dans le cadre de ces interventions, élèves et enseignants :

- réalisent que chaque individu génère des déchets dans ses activités quotidiennes ;
- prennent conscience des problèmes posés par les déchets dans notre société ;
- s'interrogent sur les moyens de limiter la production de déchets et de préserver les ressources naturelles.

Dès l'année 2016, le Conseil d'administration de SADEC SA a décidé d'augmenter le budget consacré aux animations scolaires pour le passer de CHF 72'000.- à CHF 80'000.- par année. Entre 2016 et 2018, ce montant a permis de proposer 200 animations par année aux établissements scolaires de notre périmètre. Comme il n'est pas toujours évident de concilier les années civiles de nos budgets avec les années scolaires des animations, le montant prévu en 2016 n'avait pas pu

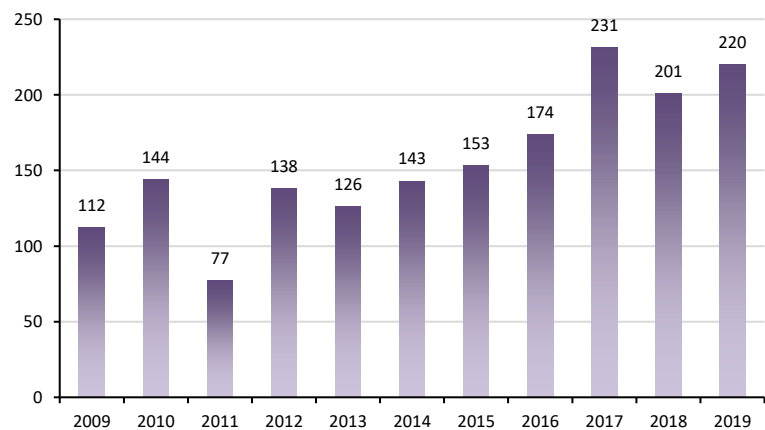


Fig. 4 – Nombre d'animations par année civile

être totalement utilisé et une provision avait été constituée afin de pouvoir l'utiliser en 2017. Ceci explique l'écart du nombre d'animations entre ces deux années. Mais la moyenne 2016-2017-2018 est bien de l'ordre de 200 animations par année. A partir de l'année 2019, au vu de la demande grandissante, le Conseil d'administration a choisi d'augmenter une nouvelle fois le budget dédié aux animations pour le passer à CHF 88'000.- permettant de porter le nombre d'animations désormais proposées à 220 par année.

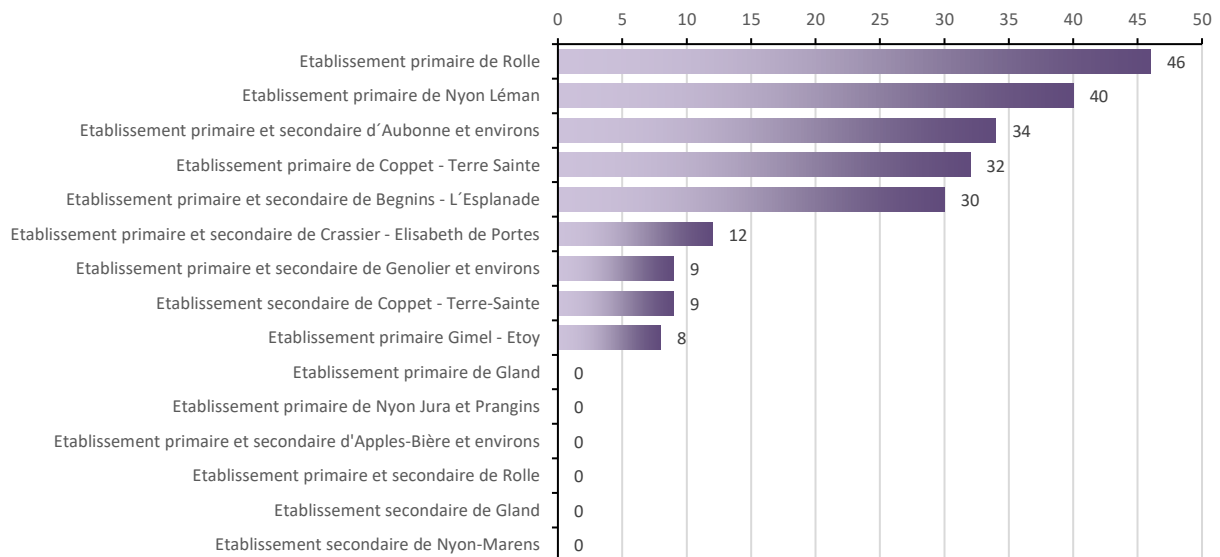


Fig. 5 – Répartition des animations par établissement scolaire en 2019

En fonction de la demande et du nombre d'animations à disposition, un tournus est organisé de telle sorte que chaque établissement puisse être visité au moins une fois tous les deux ans. Depuis deux ans, nous enregistrons une progression des animations scolaires données dans les classes secondaires.

Des informations complémentaires sur les différentes animations proposées aux élèves peuvent être obtenues par le biais du lien internet suivant : <http://www.cosedec.ch/>.

6. Boues d'épuration

Le tonnage des boues produites par les stations d'épuration de notre périmètre était bien plus important en 2019 qu'en 2018 puisqu'il est passé de 4'280 à 5'213 tonnes, soit une hausse de 21,8%. Cette augmentation est principalement due au fait que la STEP de Gland (APEC), traitant les eaux usées de 21 communes de notre périmètre, a rencontré des problèmes de fonctionnement avec ses digesteurs. Du coup, sa filière habituelle, consistant à éliminer ses

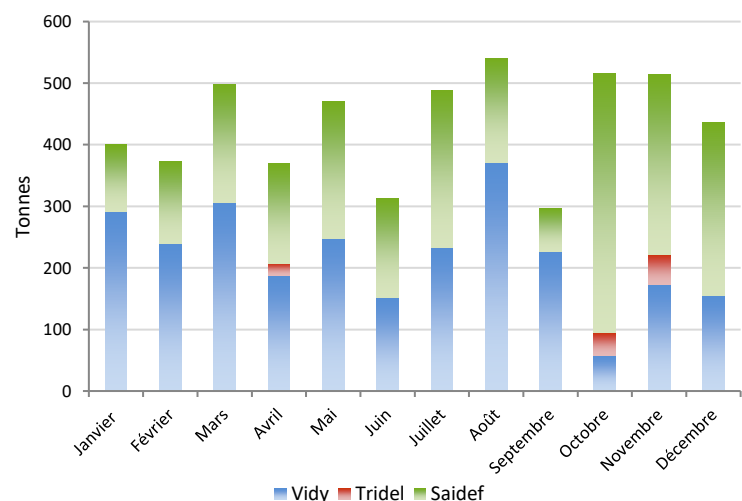


Fig. 6 – Quantité de boues éliminées en 2019 selon l'exutoire et par mois

boues en cimenterie après séchage, ne pouvait plus être utilisée et nous avons dû trouver des solutions en urgence pour les éliminer. Cela a pu être fait grâce à nos partenariats avec les différents exutoires.

Dans le cadre de la collaboration instaurée pour la gestion des boues avec le périmètre voisin VALORSA, nous essayons de rationaliser leur transport au maximum. De ce fait, les stations d'épuration de notre périmètre étant nettement plus proches de Vidy (Lausanne) que de Posieux, leurs boues y sont dirigées de façon prioritaire. Malgré cela, nous restons toutefois directement dépendants des performances fluctuantes de l'incinérateur de Vidy qui arrive en fin de vie et dont le remplacement est programmé pour 2023. Rappelons que Tridel n'est à la base pas conçue pour incinérer les boues d'épuration et ne sert que d'exutoire « de secours ».

Rappelons également que, de par le système de péréquation mis en place par nos soins en 2015, la refacturation des frais d'élimination des boues est différente selon que les boues sont acheminées à Lausanne (Vidy ou Tridel) ou à Posieux, ce qui permet de compenser les surcoûts de transports assumés par les STEP dirigées sur un exutoire lointain. Ainsi, les STEP devant livrer leurs boues à un exutoire lointain ne se trouvent pas pénalisées par rapport à celles qui livrent les leurs aux incinérateurs proches.

Sur le plus long terme, SADEC et VALORSA poursuivent leurs réflexions avec les repreneurs potentiels de ces boues d'épuration afin de trouver des solutions permettant de garantir leur élimination dans la durée et à des coûts qui restent acceptables.

Récupération du phosphore dans les boues d'épuration :

Nous suivons de près les études et essais en cours en matière de récupération du phosphore dans les boues d'épuration. En effet, l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 rend obligatoire la récupération du phosphore dans les boues d'épuration, ceci à partir du 1^{er} janvier 2026 au plus tard.

L'OLED ne prescrit pas la façon dont le phosphore sera récupéré, sachant qu'il peut l'être dans les eaux usées, dans les boues d'épuration ou dans les cendres issues de leur incinération.

Dans le canton de Vaud, 75 % des boues d'épuration sont déjà incinérées dans un four dédié, que ce soit à la STEP de Vidy (Epura SA) ou à l'usine d'incinération de Posieux (FR, Saidef SA). L'extraction du phosphore dans les cendres issues de l'incinération des boues d'épuration est donc a priori la façon la plus adaptée aux filières déjà en place. En outre, selon les études effectuées à ce jour, elle permet d'atteindre les taux de récupération les plus élevés.

Le procédé dit Phos4Life a été développé, testé et éprouvé à échelle industrielle par le Canton de Zurich. Il apparaît comme étant le plus avancé, particulièrement prometteur en termes de récupération des ressources et bien adapté au contexte cantonal. Le site de l'usine de valorisation thermique des déchets KEBAG près de Soleure est susceptible de mettre en œuvre le procédé Phos4Life en accueillant une installation de récupération du phosphore à partir de cendres issues de l'incinération des boues d'épuration provenant de l'ensemble du pays.

Il est aujourd'hui nécessaire de vérifier la faisabilité technique et économique d'une telle implantation dans le cadre d'un avant-projet. Celui-ci est à financer par les entités chargées d'incinérer les boues d'épuration pour un montant de l'ordre de 1,5 millions de francs. Ce coût est réparti entre les intéressés à raison de 6 francs par tonne de boues livrées.

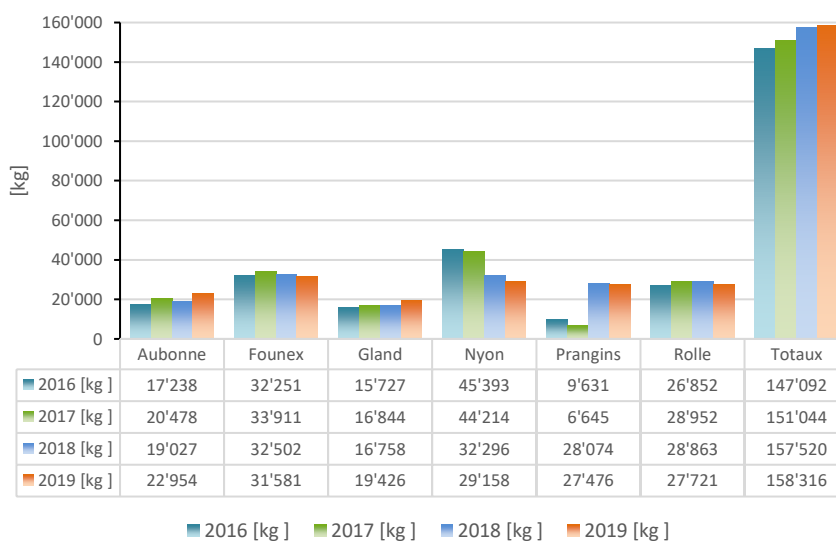
Epura SA et Saidef SA ont décidé de participer à cet avant-projet. Cela leur permettra de contribuer à sa réalisation, de disposer d'informations de première main et de bénéficier de conditions avantageuses en cas de réalisation de l'installation. En 2019, le Canton de Vaud a financé cet avant-projet à hauteur de 3 francs par tonne de boues livrées. Pour 2020, il est demandé à Epura SA et Saidef SA de prendre le relais et de financer ces 3 francs par tonne, ce qui impactera légèrement le prix de l'élimination des boues.

Même s'il n'est jamais agréable de voir un tarif augmenter, il est important de se souvenir que ces études menées en vue de la récupération du phosphore ont pour but de fournir des solutions aux communes et particulièrement aux stations d'épuration pour leur permettre de respecter leurs obligations légales.

7. Déchets spéciaux des ménages

Selon la législation vaudoise, la mise en place de centres régionaux de collecte des déchets spéciaux des ménages (DSM) incombe aux périmètres de gestion des déchets, donc à SADEC pour la région de « La Côte ».

Vous trouverez à l'annexe n°2 la situation des 6 centres de collecte régionaux de notre périmètre, mis en place par SADEC depuis de nombreuses années avec la précieuse aide des communes qui les accueillent et qui mettent à disposition du personnel qualifié ainsi que des locaux adaptés à ce type de déchets spécifiques. Ces centres se situent dans les déchèteries d'Aubonne, de Founex, de Gland, de Nyon, de Prangins et de Rolle et répondent aux besoins des 60 communes de notre périmètre. Cette organisation



permet de rationaliser les coûts pour les communes, de profiter des compétences de collaborateurs formés et de locaux conformes à cette catégorie spécifique de déchets.

Chaque commune appartient à une zone d'apport, ce qui définit le centre régional auprès duquel ses DSM doivent être acheminés. Au mois de janvier 2019, nous avons rappelé par courrier de façon détaillée cette

Fig. 7 – Evolution des tonnages annuels collectés par centre régional

organisation à toutes les communes de notre périmètre en précisant les mesures de sécurité à prendre pour le transport de ces déchets.

La variation observée des tonnages collectés aux centres de collecte de Nyon et de Prangins entre 2017 et 2018 est liée à l'adaptation des zones d'apport dès le mois d'octobre 2017 afin de soulager le centre de collecte de Nyon.

Pour l'entier du périmètre SADEC, ce ne sont pas moins de **158 tonnes** de DSM qui ont été collectées au cours de l'année 2019 dans les 6 centres de collecte régionaux.

8. Matériel SENS et SWICO

Comme pour les déchets spéciaux des ménages, plusieurs centres régionaux de collecte sont mis en place pour la collecte du matériel SENS (électroménager) et du matériel SWICO (électronique). Les centres régionaux d'Arzier-Le Muids et de Saint-Cergue sont devenus centres officiels SENS et SWICO le 01.01.2019. Quant au centre régional de Prangins, situé à la déchèterie intercommunale de Prangins/Duillier, il ne figure dans ces statistiques que depuis le 01.07.2019, date de la reprise de sa gestion administrative par SADEC. Actuellement, le périmètre compte donc douze centres officiels SENS et SWICO gérés par SADEC (voir annexe n°3).

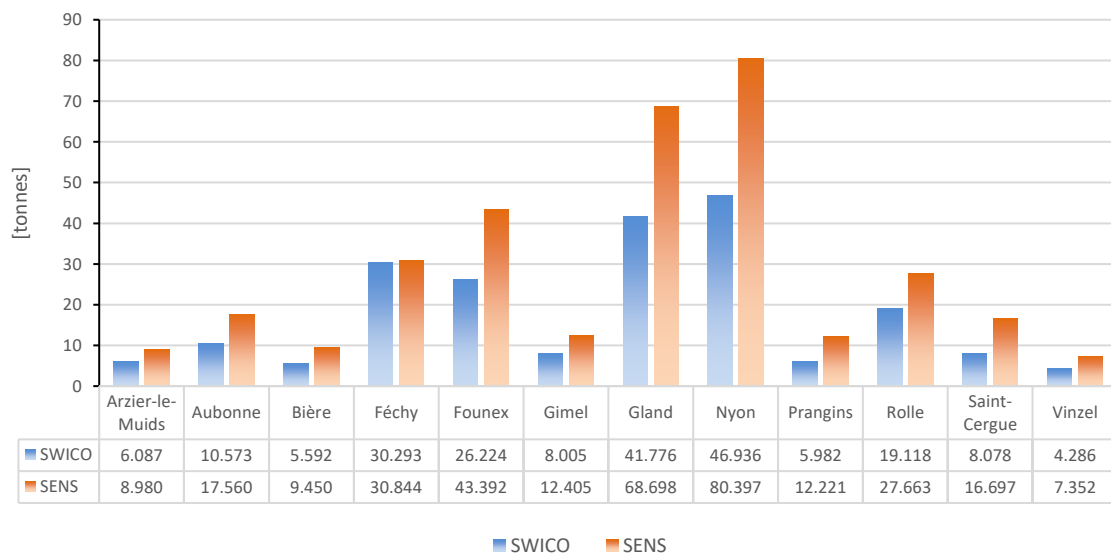


Fig. 8 – Tonnage collecté par centre régional en 2019

Observée depuis plusieurs années, la baisse marquée et régulière des tonnages du matériel SWICO (voir figure n°9) semble se stabiliser. Au niveau suisse, le même phénomène est observé.

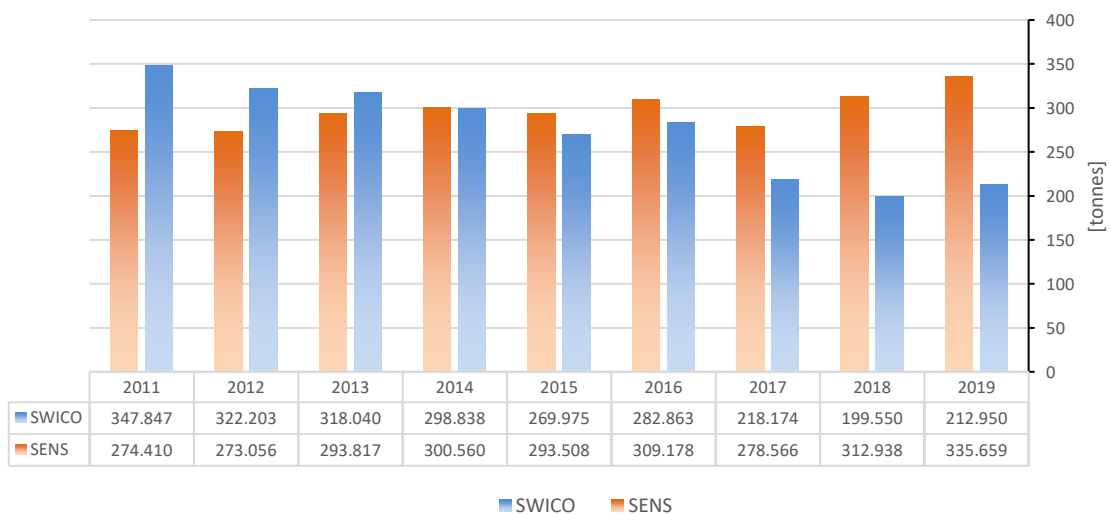


Fig. 9 – Evolution du tonnage annuel collecté entre 2011 et 2019 dans les 12 centres régionaux

9. Container à cadavres d'animaux de compagnie

Pour mémoire, cette installation est au bénéfice des citoyens des 38 communes qui la financent (voir annexes 4a et 4b), de leurs services communaux et des cabinets vétérinaires situés dans le périmètre.

Située sur le site de SADEC à Gland, l'accès à ce container frigorifique pour le public est restreint aux heures de bureau, ceci pour avoir un meilleur contrôle des apports, condition fixée par le Service vétérinaire cantonal. L'accès au container 7/7j et 24/24h est offert aux cabinets vétérinaires qui en font la demande. Les services communaux peuvent également bénéficier de cette facilité sur simple demande auprès de notre secrétariat.



Une inspection de cette installation a eu lieu avec succès au mois de décembre 2019 par le service cantonal compétent (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires). Suite à cette inspection, l'autorisation d'exploiter ce container a été renouvelée pour une période de 10 ans.

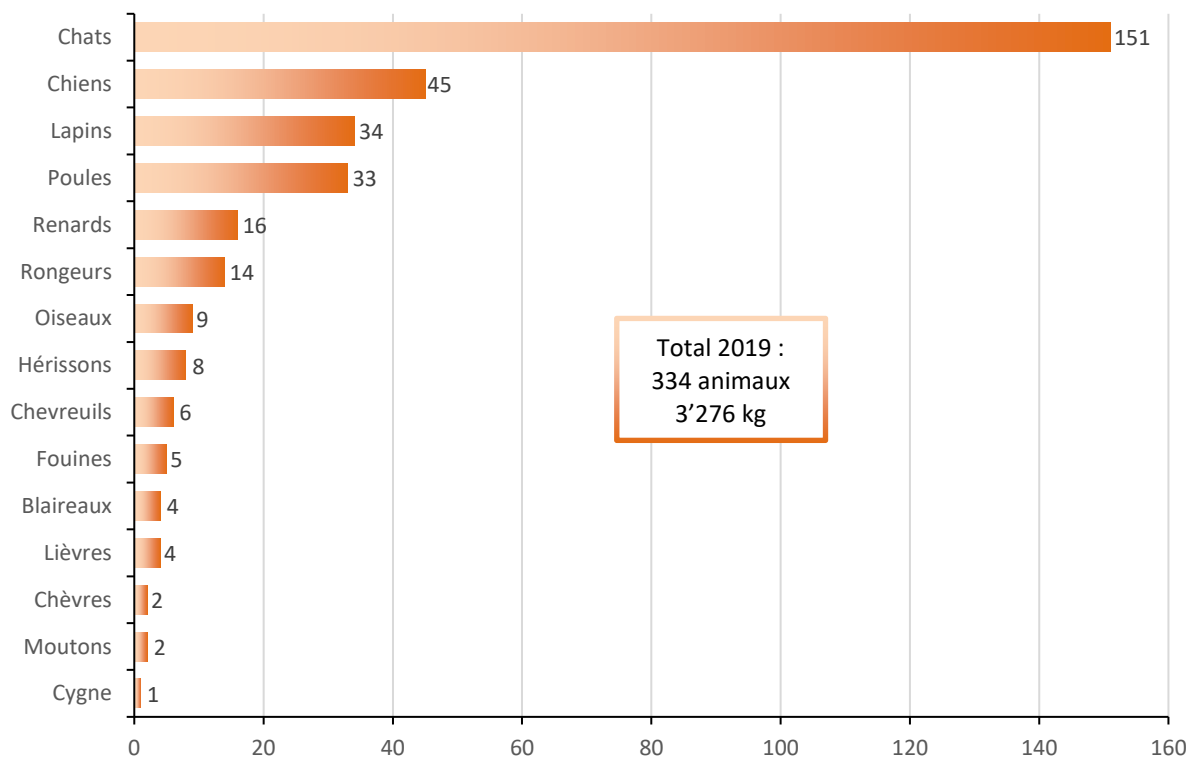


Fig. 10 – Nombre d'animaux collectés dans le container en 2019

10. Panneaux solaires photovoltaïques

Depuis le mois de juillet 2016, une surface de 67 m² de panneaux solaires photovoltaïques, placés en toiture de notre bâtiment, nous permet de produire une énergie verte tout au long de l'année.

Comme vous pouvez le voir sur le schéma ci-dessous, nous produisons davantage d'électricité sur une année que nous n'en consommons, ceci pour l'entier de notre site (bâtiment, container frigorifique et prise de recharge pour véhicules électriques). De plus, les excédents de production sont réinjectés dans le réseau de notre distributeur qui nous les rachète.

Chiffres clés

Surface des panneaux solaires : 67 m²

Puissance installée : 11,6 kWc

Taux d'autoconsommation : 30,4%

Gain financier annuel : CHF 1072.-

Durée d'amortissement: 19,2 ans

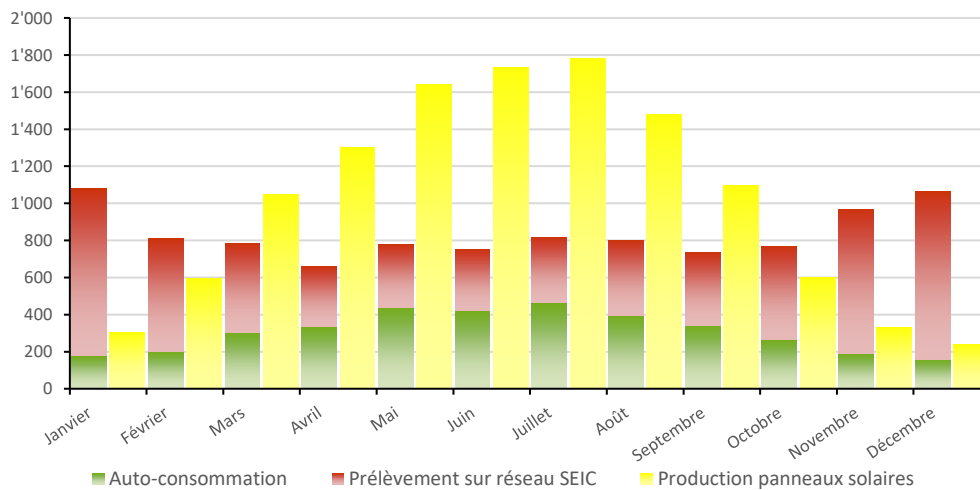


Fig. 11 – Evolution de la production et de la consommation mensuelles d'électricité en 2019 [kWh]

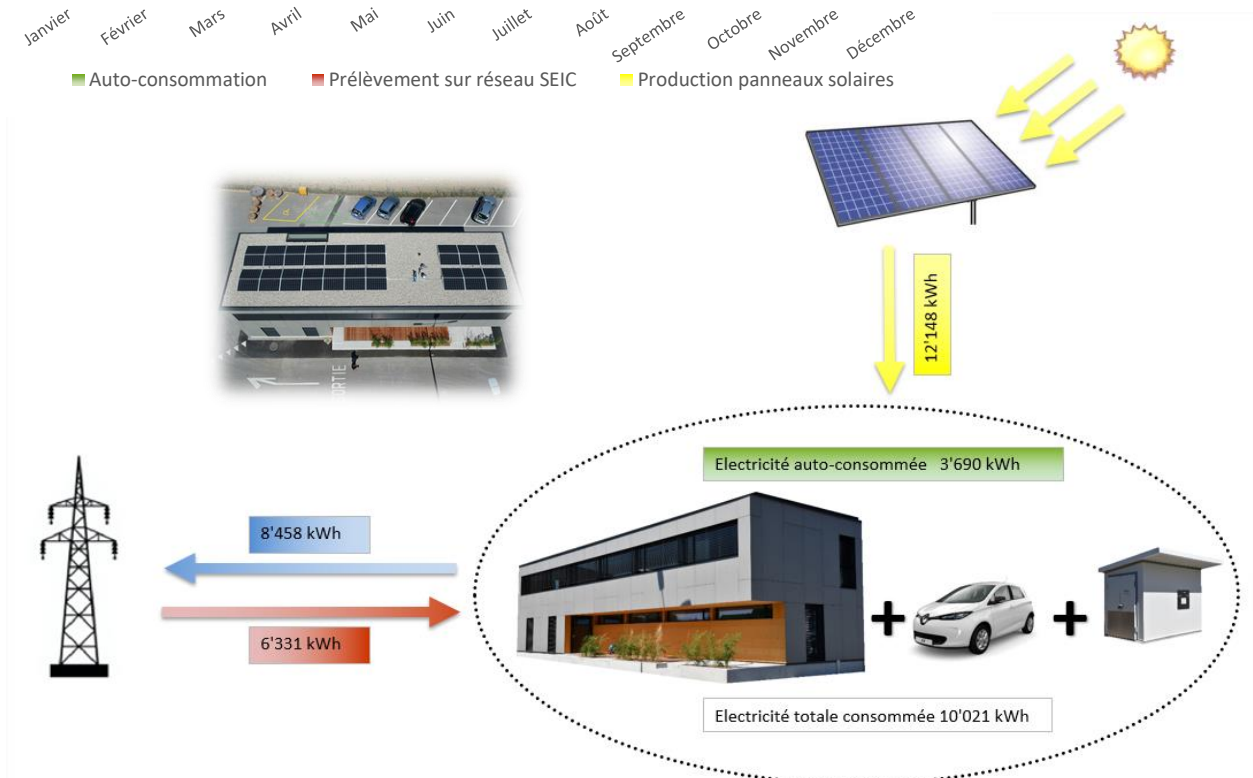


Fig. 12 – Schéma de la production et de la consommation annuelles d'électricité en 2019

11. Campagne de communication Responsables.ch

La campagne « Agissons ensemble pour moins de déchets » a été créée par les périmètres vaudois de gestion des déchets et le Canton de Vaud en 2012. Articulée sur le principe des 5R (Recyclez/Renoncez/Réparez/Réutilisez/Réfléchissez), elle a commencé en 2019 un nouveau cycle de trois ans et se poursuivra donc jusqu'en 2021. Les actions suivantes ont été menées tout au long de l'année 2019 :

- Démarrée fin 2018, la campagne de distribution d'autocollants « PUBLICITE NON MERCI » à coller sur les boîtes-aux-lettres s'est poursuivie en 2019. Ainsi, des ambassadeurs du tri se sont rendus dans plusieurs déchèteries pour sensibiliser les utilisateurs et distribuer ces autocollants. Les communes de Begnins, de Gingins, de Le Vaud et de Mies ont notamment profité de cette action ;
- Dès le mois de juin, une action de sensibilisation contre les déchets sauvages (littering) a été menée auprès des automobilistes afin qu'ils ne jettent pas de déchets par la fenêtre de leur véhicule. Campagne d'affichage, interventions d'ambassadeurs du tri sur des parkings publics dans les Villes de Nyon et de Rolle ainsi qu'au zoo de la Garenne à Le Vaud, distribution de cendriers de poche ou encore vidéos sur les réseaux sociaux et dans les stations d'essence ont fait partie des mesures mises en place à cette occasion ;



- Au mois de novembre, la campagne nationale « **SAVE FOOD, FIGHT WASTE** » a été lancée. Elle a pour objectif la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les périmètres vaudois de gestion des déchets se sont associés à cette campagne et différents moyens de communication seront mis à disposition des communes en 2020 (stand d'information, gestes anti-gaspillage, etc.) ;
- Tout au long de l'année, les messages et vidéos de sensibilisation se sont poursuivis via les réseaux sociaux et le site internet www.responsables.ch.



12. Divers dossiers 2019

🕒 25^{ème} anniversaire de SADEC SA

Notre société a été constituée le 17 mars 1994. Elle a donc atteint ses 25 ans au cours de cette année et le Conseil d'administration a souhaité fêter cet anniversaire en compagnie des communes actionnaires. Il a donc organisé un apéritif garni qui s'est déroulé le 20 juin 2019, à l'issue de l'Assemblée générale tenue à Perroy. Nous avons ainsi pu passer un moment en toute convivialité sur la magnifique esplanade du Prieuré où nous étions servis cet apéritif savoureux préparé par les Paysannes vaudoises et les délicieux vins du cru, généreusement offerts par la Municipalité de Perroy.

🕒 Mise en place d'un Extranet

Le Conseil d'administration a mis en service un nouvel outil au mois de mai 2019. Il s'agit d'un Extranet permettant de regrouper tous les documents dont il a besoin pour ses séances. Chaque commune actionnaire dispose également d'un accès à cet Extranet lui permettant d'y visualiser et de télécharger certains documents mis à sa disposition, en particulier en prévision des Assemblées générales.

La convocation aux Assemblées générales continue à se faire sous format papier par courrier postal, mais les différents documents tels que les comptes, budgets ou rapports d'activités sont désormais accessibles via cet Extranet. Cela permet ainsi de limiter la consommation de papier, de faciliter la transmission des documents au sein des administrations communales et d'avoir un accès permanent aux documents des précédentes assemblées.

🕒 Vaisselle réutilisable – KIT40 et KIT40+

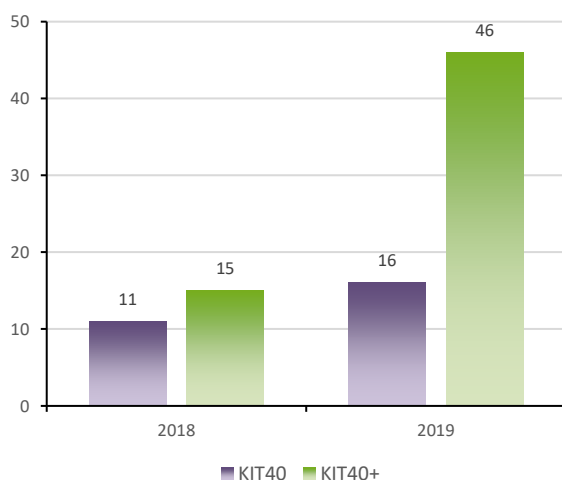


Fig. 13 – Evolution du nombre de kits de vaisselle réutilisable retirés chez SADEC

En partenariat avec la société Ecomanif, SADEC SA est dépositaire de vaisselle réutilisable depuis septembre 2017. La location de KIT 40 et KIT 40+ rencontre un franc succès. Ces kits sont destinés à des manifestations accueillant jusqu'à



Fig. 14 – le KIT 40+

40 personnes et sont particulièrement adaptés pour des fêtes privées ou familiales. Ainsi, la production de déchets est fortement limitée et il n'est pas nécessaire de faire la vaisselle. En 2019, une nette hausse des demandes de kits a été constatée par rapport à 2018, confirmant SADEC SA comme point de dépôt le plus fréquenté avec 16 caisses de KIT 40 et 46 caisses de KIT 40+ retirées.

🕒 Plateforme internet pour la saisie des statistiques

Pour mémoire, rappelons que les périmètres de gestion des déchets STRID, VALORSA et SADEC, représentant à eux trois plus de 220 communes sur les 309 que compte le Canton, se sont unis en 2016 déjà afin de développer une nouvelle plateforme internet pour la saisie des statistiques annuelles. La volonté affichée de ces trois périmètres était de proposer aux communes un outil moderne, convivial et fiable afin de leur faciliter la tâche dans le cadre de l'obligation légale qu'elles ont de fournir chaque année au Canton les tonnages de déchets collectés sur leur territoire.

Un nouveau module permettant aux communes de disposer d'une vision globale de la situation des déchets sur leur territoire a été mis à disposition des communes en début d'année 2019. A l'aide de graphiques, de tableaux et d'indicateurs statistiques tels que les tonnages par habitant, les communes peuvent voir l'évolution des quantités de déchets collectés sur leur territoire au cours des dernières années et se situer par rapport à des valeurs moyennes (moyenne du périmètre et moyenne cantonale). Ainsi, il devient possible de connaître ses points forts et ses points faibles et de cibler ses efforts en vue d'améliorer et d'optimiser la collecte des déchets.

Au vu de l'intérêt de cette plateforme, le Canton de Vaud s'est approché des trois périmètres « pionniers » pour envisager son extension à l'entier des communes vaudoises. Ainsi, après analyse de plusieurs

alternatives, le Canton a opté pour un rachat de cette plateforme internet, rachat qui a été finalisé au cours de l'année 2019.

Il s'agit pour SADEC d'une très belle reconnaissance pour l'important travail de précurseur fourni et nous nous réjouissons que cette plateforme soit devenue l'outil de référence cantonal pour la saisie et l'analyse des statistiques. En outre, par le biais de la participation de notre Directeur au comité de pilotage mis en place pour poursuivre le développement de cet outil, SADEC pourra continuer à influencer sur son évolution.

Pour terminer, rappelons que SADEC a organisé le 12 mars 2019 dans ses locaux une formation destinée aux utilisateurs de cette plateforme internet. A cette occasion, nous avons pu mesurer l'intérêt des 18 participants envers cet outil.

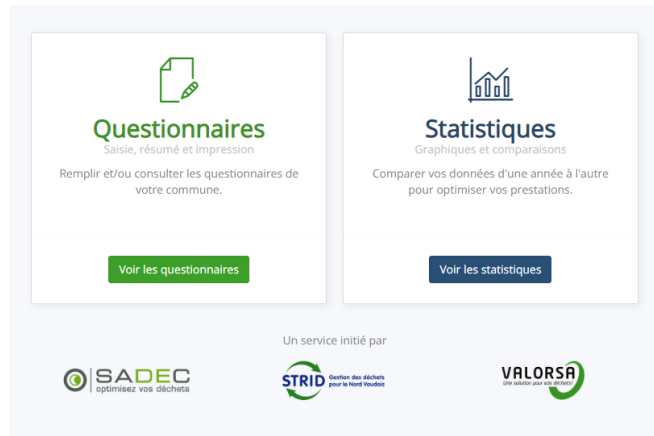


Fig. 15 – Aperçu de la plateforme internet

🕒 Documents d'appels d'offres types

SADEC SA a organisé les 15 et 16 janvier 2019 deux séances d'information à l'attention des communes afin de leur présenter, en compagnie de notre mandataire CSC Vaud, les documents d'appels d'offres types élaborés pour les prestations de ramassage et de transport des déchets urbains.

Ces documents, basés sur la législation sur les marchés publics, ont pour objectif de permettre aux communes, seules ou en se groupant, de mettre en concurrence le marché de la collecte et du transport des déchets urbains.

Ces séances ont suscité un vif intérêt et nous nous en réjouissons. L'entier des documents transmis aux participants sont à disposition sur simple demande auprès de notre secrétariat.

🕒 Audit de notre voie de raccordement ferroviaire

En date du 10 juillet 2019, l'Office fédéral des transports (OFT) a procédé à un audit de la voie de raccordement ferroviaire dont nous sommes copropriétaire avec SOTRIDE SA (voir annexe n°5). Cet audit avait pour but de s'assurer du bon état d'entretien de la voie et du respect des prescriptions d'exploitation de celle-ci.

Cet audit nous a permis de prendre véritablement conscience des responsabilités qui nous incombent en tant que gestionnaire d'une infrastructure ferroviaire. A cette occasion, SADEC a établi des prescriptions d'exploitation ainsi qu'un rapport d'inspection concernant l'état de cette voie de raccordement, documents exigés par l'OFT en prévision de l'audit précité.

Pour établir ces documents, validés par l'OFT en fin d'année 2019, nous avons mandaté un bureau spécialisé dans ce domaine.

Le rapport d'inspection a confirmé ce que SADEC supposait déjà, à savoir que le tronçon de voie que nous avons acquis en 2018 auprès de Monsieur S. Noirjean, d'une longueur approximative de 250 mètres, devra faire l'objet d'un assainissement d'ici 2022. Cela n'était pas une surprise pour nous car cette acquisition

était d'ordre stratégique puisqu'elle nous permet désormais de maîtriser l'entier du tronçon ferroviaire privé que les ordures ménagères des communes empruntent pour aller à l'usine d'incinération de Tridel. Le tronçon le plus récent de cette voie, construit en 2016, est en parfait état et ne nécessite rien de plus que les travaux d'entretien courant.

Les prescriptions d'exploitation établies permettent désormais de régir l'exploitation de la voie de raccordement et le comportement à adopter sur celle-ci par les entreprises de transport ferroviaire (ETF) appelées à desservir notre site, ceci dans le but de garantir la sécurité des utilisateurs de la voie et de ses abords. Une fois validées par l'OFT, ces prescriptions d'exploitation ont été transmises à CFF Cargo SA, entreprise qui s'occupe actuellement de la desserte de notre site. En parallèle, une signalisation complémentaire a été mise en place le long de la voie ferroviaire.

L'ETF a l'obligation de prendre connaissance de ces prescriptions et est en charge de veiller à leur respect en tant qu'utilisateur de cette voie, tout comme SADEC a également l'obligation de veiller à ce que ces prescriptions soient suivies.

🕒 Portes ouvertes dans le cadre de « Gland ça marche ! »



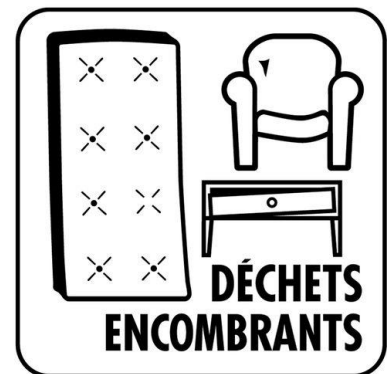
Le samedi 21 septembre 2019, SADEC SA a participé à la 5^{ème} édition de la manifestation « **Gland ça marche !** » organisée par la Ville de Gland. A cette occasion, les citoyennes et les citoyens ont pu participer à un rallye pédestre pour découvrir certains services communaux ainsi que des entreprises et institutions situées à Gland, parmi lesquelles la nôtre.

Une centaine de participants ont ainsi pu découvrir de façon ludique les diverses installations présentes sur notre site, aménagé à cette occasion avec différents panneaux explicatifs. Nos locaux étaient également ouverts au public qui pouvait se renseigner sur le rôle et les activités de notre société.

🕒 Test de broyage des déchets encombrants

Comme cela a été évoqué lors de notre dernière Assemblée générale, SADEC mène actuellement des réflexions approfondies pour pouvoir acheminer les déchets encombrants des communes de notre périmètre à l'usine d'incinération de TRIDEL par voie ferroviaire, comme c'est le cas actuellement pour les ordures ménagères.

Des tests de faisabilité ont eu lieu entre les mois d'août et octobre 2019 sur notre site de Gland en broyant ces déchets et en les transbordant sur le rail. Les résultats sont plutôt prometteurs. L'analyse économique et environnementale de ce projet montre l'intérêt qu'il peut y avoir pour les communes de notre périmètre. Reste à effectuer quelques vérifications juridiques avant de pouvoir le mettre en œuvre au cours de l'année 2020, nous l'espérons.



13. Conclusions

Si notre société a vu le jour il y a plus de 25 ans maintenant, c'est principalement parce que des femmes et des hommes, habités par le désir de trouver ensemble des solutions à une problématique qui n'a pas de frontières, se sont battus pour créer SADEC SA.

C'est avec cet esprit novateur, et visionnaire pour l'époque, empli de la conviction d'être plus forts ensemble que chacun séparément, que notre périmètre de gestion des déchets est né, avec pour mission principale d'offrir des solutions et du soutien aux 60 communes le constituant.

Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce rapport, 25 ans après, les activités confiées à notre société sont diverses et variées. De la gestion de l'élimination des boues d'épuration à la mise en place de nouveaux outils au service de nos communes, du transbordement des ordures ménagères sur le rail à l'organisation des animations dans les écoles ou encore de la gestion administrative des centres de collecte régionaux à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie, nous cherchons constamment à améliorer nos prestations et à répondre aux besoins des communes actionnaires.

Comme l'ont fait nos prédécesseurs avant nous, c'est dans cet objectif de soutien permanent que le Conseil d'administration exerce son activité et oriente les décisions stratégiques de notre société. Bien entendu, les préoccupations financières, qui occupent bon nombre de communes, pèsent également sur nos réflexions. A ce propos, nous nous efforçons, depuis plusieurs années déjà, d'optimiser les processus en place, de trouver de nouvelles sources de revenus et de faire preuve d'innovation et de créativité, ceci dans le but de limiter la contribution financière demandée aux communes pour le fonctionnement de SADEC SA.

La diminution de 7% de cette contribution entre 2016 et 2019 nous montre que nous sommes sur le bon chemin et nous encourage à poursuivre dans cette voie. Ceci, sans diminution de la qualité des prestations offertes aux communes, bien au contraire !

Cette mission nous tient à cœur et nous veillerons à poursuivre assidûment notre engagement au service des communes. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez année après année et nous permettons d'émettre le vœu que SADEC puisse un jour fêter ses 50 ans !

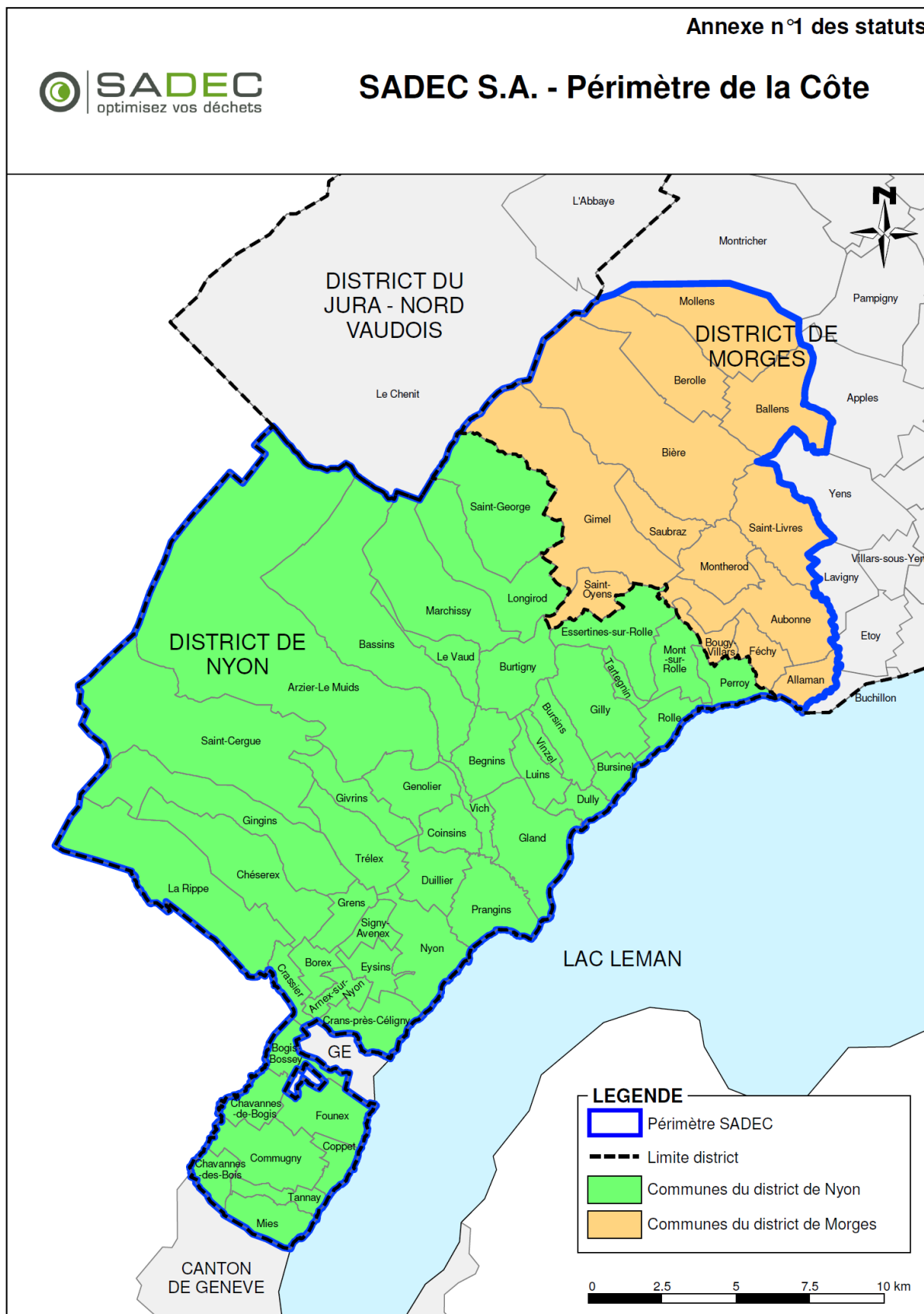
Pour le Conseil d'Administration

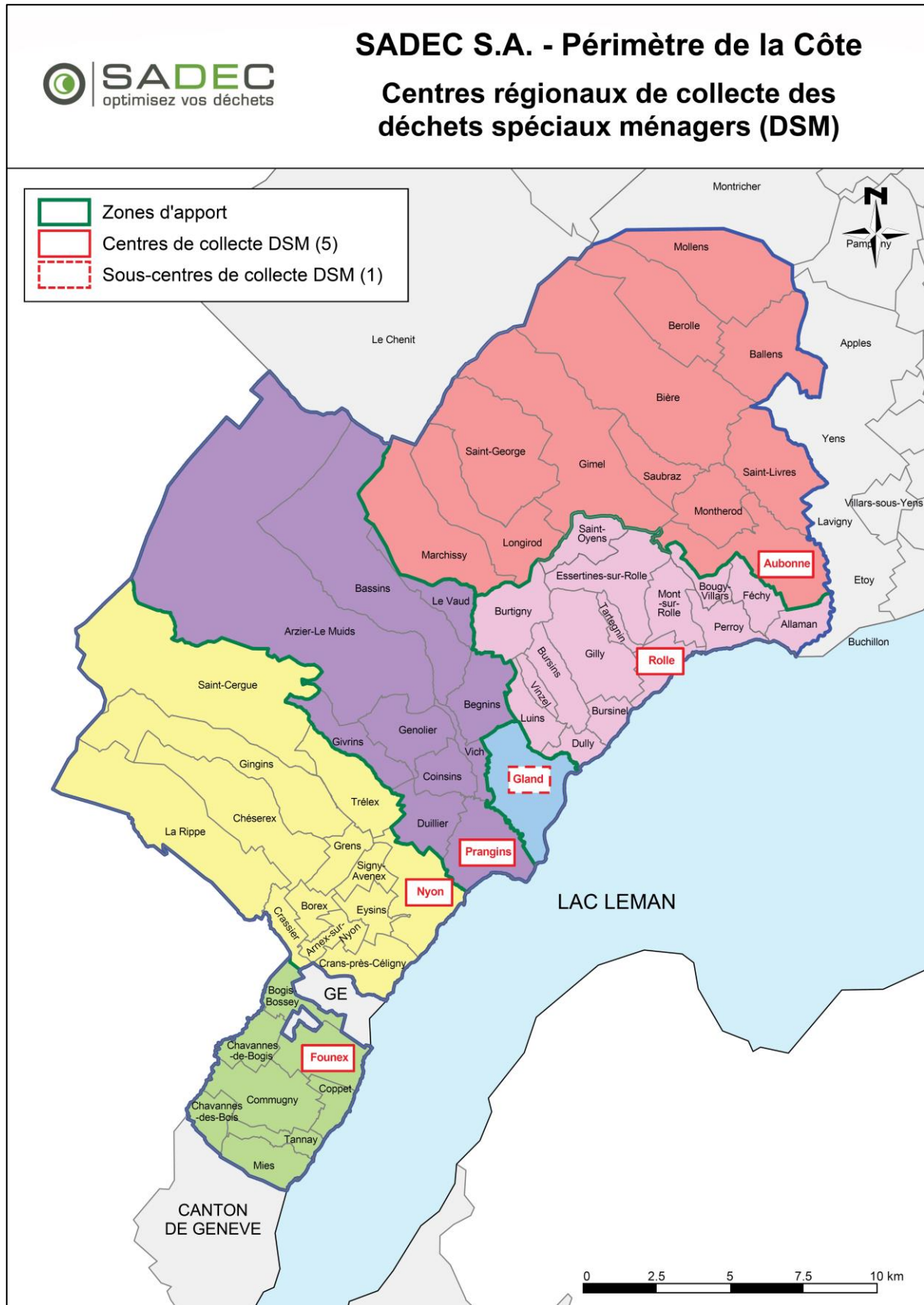
Gland, le 7 mai 2020

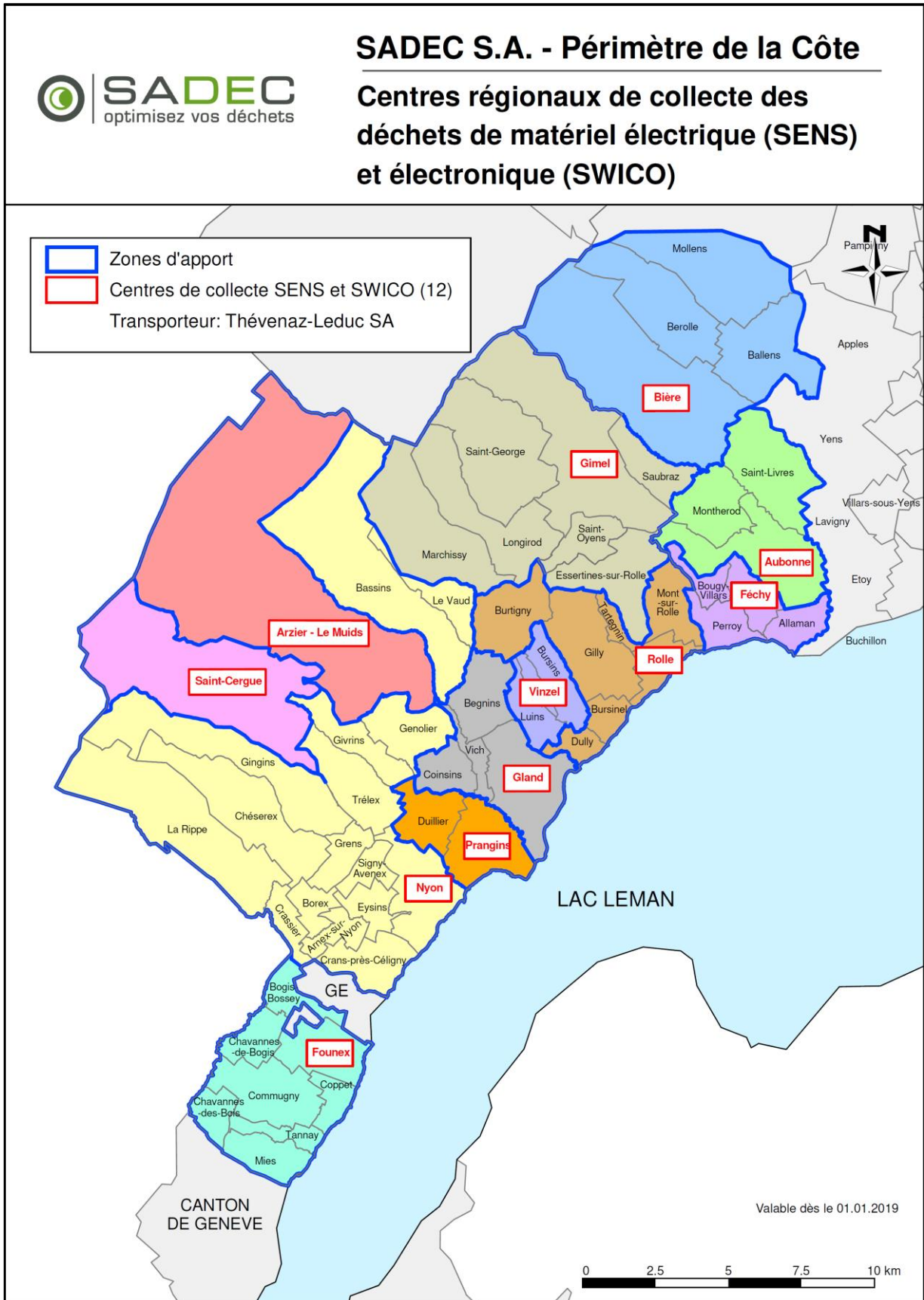


Cédric Echenard

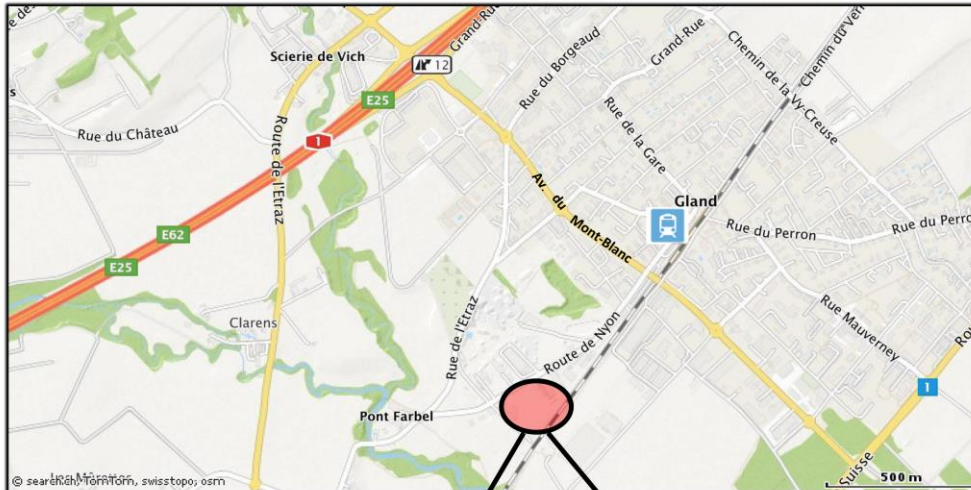
Note : les photographies illustrant les pages 11 et 12 sont l'œuvre de M. Michel Perret, photographe à Nyon.





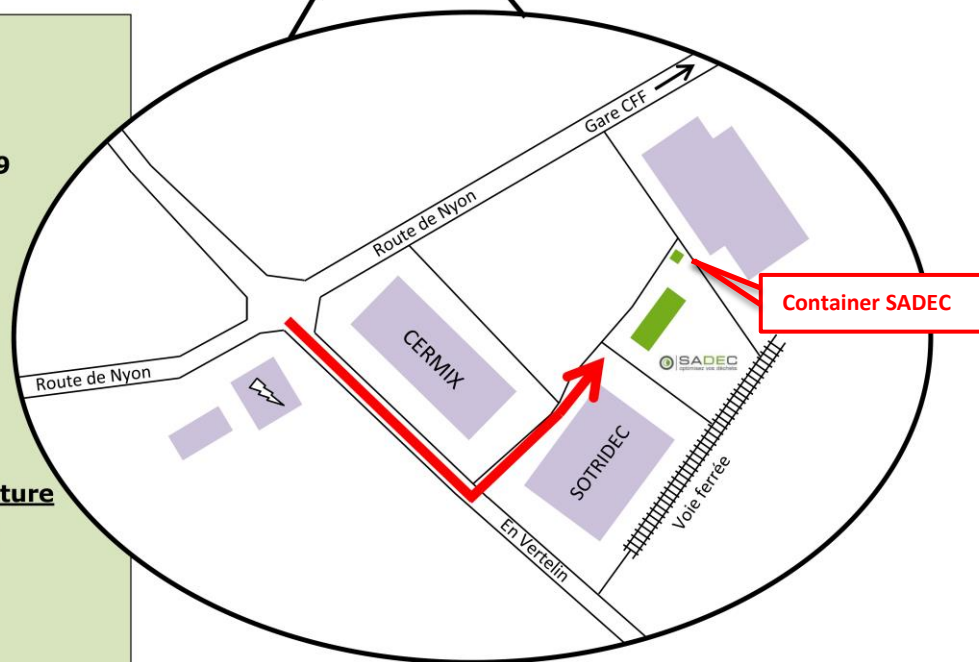


"SADEC SA - En Vertelin 3 - 1196 GLAND"



SADEC SA
En Vertelin 3
1196 Gland
Tél. 022 / 362 89 09
info@sadec.ch
www.sadec.ch

Horaires d'ouverture
lundi à vendredi
08h00 - 12h00
13h30 - 17h00



Annexe n°4b : liste des communes autorisées à utiliser le container

1277 ARNEX-SUR-NYON	1272 GENOLIER
1273 ARZIER	1276 GINGINS
1269 BASSINS	1271 GIVRINS
1268 BEGNINS	1196 GLAND
1279 BOGIS-BOSSEY	1261 GRENS
1277 BOREX	1278 LA RIPPE
1172 BOUGY-VILLARS	1261 LE VAUD
1183 BURSINS	1295 MIES
1279 CHAVANNES-DE-BOGIS	1260 NYON
1290 CHAVANNES-DES-BOIS	1166 PERROY
1275 CHESEREX	1197 PRANGINS
1267 COINSINS	1180 ROLLE
1291 COMMUGNY	1264 SAINT-CERGUE
1296 COPPET	1189 SAUBRAZ
1299 CRANS-PRES-CELIGNY	1274 SIGNY-AVENEX
1263 CRASSIER	1295 TANNAY
1266 DUILLIER	1270 TRELEX
1262 EYSINS	1267 VICH
1297 FOUNEX	1184 VINZEL

Cette liste correspond aux 32 communes de l'ancien District de Nyon auxquelles s'ajoutent les Communes de Bougy-Villars, Bursins, Perroy, Saubraz, Vinzel et la Ville de Rolle. Au total, ce sont 38 communes qui bénéficient de cette autorisation.

Annexe n°5 : plan de notre voie de raccordement ferroviaire

Légende :

- Voies SADEC SA / SOTRIDEC SA
- Voies CFF
- Voies CFF
- Zone rail / route
- Signaux de mise en garde
- Signaux de danger 1.18 Tramway ou chemin de fer routier
- Signaux doubles de danger 1.18 Tramway ou chemin de fer routier
- Signaux tramway + voie de raccordement

